

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PAU - 6403 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le  
29/08/2024 - 4577 - 2020 B 00855 - 534 366 075 - 2DDEVELOPPEMENT

**2D DEVELOPPEMENT**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 42 550 euros**  
**Siège social : 52 Chemin du Haut de Laborde, 64290 GAN**  
**534 366 075 RCS PAU**

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**  
**DU 28 AOUT 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le vingt-huit août,  
A neuf heures,

La société 2D INVEST, Société par actions simplifiée au capital de 234 000 euros, ayant son siège social 52 Chemin du Haut de Laborde, 64290 GAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PAU sous le numéro 833 547 011, représentée par sa Présidente, Madame Aude DELILLE,

Associée unique de la société 2D DEVELOPPEMENT,

En présence de Monsieur Jean-Jacques DELILLE, Président non associé de la Société, et de Madame Aude DELILLE, Directrice Générale non associée.

A pris les décisions suivantes :

- Prise d'acte de la démission de la Directrice Générale sans remplacement,
- Prise d'acte de la démission du Président, nomination d'un nouveau Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la démission de Madame Aude DELILLE de son mandat de Directrice Générale à compter de ce jour et décide de ne pas procéder à son remplacement.

**DEUXIEME DÉCISION**

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la démission de Monsieur Jean-Jacques DELILLE de son mandat de Président à compter de ce jour et décide de nommer en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour et sans limitation de durée, la Société 2D INVEST, Société par actions simplifiée au capital de 234 000 euros, ayant son siège social 52 Chemin du Haut de Laborde, 64290 GAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PAU sous le numéro 833 547 01, représentée par Madame Aude DELILLE en qualité de Présidente et par Monsieur Jean-Jacques DELILLE en qualité de Directeur Général.

D.

### **TROISIEME DÉCISION**

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**L'associée unique**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. L. L.', with a horizontal line underneath it.